

Association ACR - EQUALIS

Adhésion 2020 au Jardin de Cocagne de Conflans

« Je m'abonne et reçois chaque semaine un panier de légumes BIO et solidaire »



Notre association

L'association ACR est un acteur majeur de l'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes et adultes en difficultés sur le territoire d'Île de France. De plus, elle développe depuis plus de 20 ans des initiatives « vertes » porteuses pour notre territoire comme le maraîchage biologique et la gestion différenciée d'espaces verts ou sensibles. **Le jardin de Cocagne situé sur la commune de Conflans Ste Honorine**, a comme objectifs, d'accompagner au quotidien des publics en difficulté sur une activité de production, leur permettant de reprendre un rythme et de construire un projet d'insertion sociale et professionnelle. Plus de 20 personnes travaillent donc chaque mois sur notre exploitation maraîchère, cultivent plus de 50 variétés de légumes BIO sur plus de 5 hectares et travaillent leurs projets professionnels avec les encadrants sur le terrain.

En vous abonnant à notre formule de panier BIO :

- vous contribuez au maintien de l'activité de notre chantier d'insertion / jardin maraîcher,
- vous soutenez directement l'agriculture locale et écologique
- vous soutenez également l'insertion sociale des personnes embauchées chaque année.

Ce qui permet à ces personnes :

- de travailler en se reconnectant à un quotidien professionnel,
- de participer à des formations internes comme (savoirs de base, techniques de recherche d'emploi...) ou externes (CASES, ou HACCP Hygiène Alimentaire...)
- de recréer des liens sociaux et culturels
- et de se diriger vers un emploi durable ou vers une formation

Vous trouverez par la suite toutes les informations pour votre abonnement 2020.

Merci à vous pour votre fidélité et à très vite sur notre jardin !

L'équipe du Jardin des Conflans.

Nous contacter toute l'année

JARDIN DE COCAGNE DE CONFLANS

64 rue des hautes rayes

78700 Conflans Ste Honorine

Par email à : paniersconflans@equalis.org

Site internet : jardins.acr-insertion.fr

Et <http://jardin-conflans-acr.blogspot.com/>

Par téléphone au 06.31.19.87.74

activé dès 6 janvier 2020 (Viera MERCIER)

L'adhésion et nos formules :

- l'adhésion est fixée sur une année calendaire soit du **1^{er} janvier au 31 décembre 2020**
- le **montant** de l'adhésion à l'association est de **15€ / an**
- **2 formules** au choix : **48 paniers/an** (sur 48 semaines) ou **43 paniers/an** (sur 43 semaines) pour une adhésion de janvier à décembre 2020.
- **un point de retrait** : sur le jardin de cocagne de Conflans directement
- **2 moyens de paiements** : **par prélèvement** tous les mois (remplir l'autorisation de prélèvement) ou **par chèque** au trimestre (soit 4 chèques par an à nous transmettre au moment de l'adhésion).
- **1 feuille de chou** toutes les semaines avec la composition du panier et une recette
- **1 cadeau de bienvenue + 1 invitation au pot d'accueil des adhérents + 1 invitation à la visite de notre jardin**

D'où viennent les légumes distribués dans les paniers ?

- Notre jardin cultive sur plus de 5 hectares des légumes, en agriculture biologique certifiée par Ecocert. Les légumes sont cultivés sous serres et en plein champs, en respectant le rythme des saisons. La composition des paniers varie donc selon les saisons.
- Légumes agriculteurs bio et locaux : en fonction de la saisonnalité et de la production, notre jardin est amené à s'approvisionner chez des agriculteurs locaux BIO afin de vous garantir un panier fourni comme prévu. Vous serez informés dans la feuille de chou de la semaine.
- Chaque semaine vous trouverez au minimum 6 variétés de légumes, c'est la surprise en fonction des saisons !
- Une feuille de chou chaque semaine avec la composition du panier et une recette avec votre panier.
- Les prix des légumes sont fixés en fonction du cours moyen du marché bio.

Distribution des paniers :

Les paniers sont à retirer sur place au jardin de Conflans tous les jeudis de 12h à 19h.

Si jamais vous oubliez votre panier le jeudi, celui-ci sera gardé jusqu'au vendredi maximum de 9h à 12h30.

Le droit d'entrée à 15€, pourquoi ? Cette somme est destinée au Réseau Cocagne pour financer l'adhésion de l'association ACR au réseau.

Si je souhaite plus de légumes par semaine ? Vous avez la possibilité de prendre 2 paniers pour 30€ par semaine. Il vous suffit de nous l'indiquer au moment de votre adhésion.

J'ai choisi de régler mon abonnement par prélèvement : Le prélèvement mensuel sera effectué toujours en début de mois (à quelques jours près). Nous vous informerons de la démarche au moment de l'adhésion.

J'ai choisi de régler mon abonnement par chèque : mes chèques seront encaissés au début de chaque trimestre.

Je m'absente, je suis en vacances, je ne peux pas récupérer mon panier alors que c'était initialement prévu dans le calendrier ?

Lorsque vous vous abonnez à l'une de nos deux formules (48 ou 43 semaines de paniers) vous vous engagez à récupérer vos paniers.

- Pour la formule 48, les 5 semaines sont définies par le jardin. Toutes les autres semaines, un panier vous sera préparé et comptabilisé.
- Pour la formule 43 semaines, 5 semaines sont définies par le jardin et vous choisissez 5 autres semaines dans l'année de non distribution (nous prévenir au minimum une semaine à l'avance (jeudi d'avant) de la semaine où vous ne viendrez pas).

Si jamais exceptionnellement vous ne pouvez pas venir chercher votre panier sur une semaine initialement prévue et que vous ne nous avez pas prévenu : celui-ci, sera quand même décompté et vous ne serez pas remboursé.

Une personne de votre entourage peut bien sûr venir récupérer le panier à votre place.

Je souhaite me désabonner : Tout désabonnement s'effectuera en fin de mois : tout mois entamé sera facturé.

Merci de nous envoyer un email à paniersconflans@equalis.org pour nous informer le souhait de vous désabonner, au minimum 15 jours avant la fin.



- 1) **Je règle mon adhésion annuelle**
 - o 15€ par prélèvement au moment de l'adhésion
→ merci de joindre le formulaire d'autorisation de prélèvement rempli à votre adhésion 2020
 - OU**
 - o 15€ par chèque au moment de l'adhésion
→ merci de joindre le chèque à votre adhésion
- 2) **Je m'abonne pour 48 paniers** de légumes BIO par an.
En 2020, il y a 53 semaines. Il y a donc 5 semaines de non distribution de panier qui sont choisies par notre jardin et en 2020 les semaines sont les suivantes : 1 + 11 + 15 + 52 + 53
Vous pouvez vous référer au calendrier en page 6
- 3) **Je règle mon abonnement :**
 - o 60€ par mois (*sur 12 mois*) par prélèvement
→ merci de joindre le formulaire d'autorisation de prélèvement rempli à votre adhésion 2020
 - OU**
 - o 180€ par trimestre (*sur 4 trimestres soit 4 chèques*)
→ merci de joindre à votre adhésion les 4 chèques pour l'année 2020 à l'ordre de ACR
- 4) **Je donne** au jardin la page 4, page 5 + page 6 + les règlements + l'autorisation de prélèvement (si vous choisissez cette option).
- 5) **Je peux venir chercher** mon panier de légumes BIO et chaque semaine sur le jardin de Conflans (le 1^{er} panier dès le jeudi 9 janvier 2020) !



- 1) **Je règle mon adhésion annuelle**
 - o 15€ par prélèvement au moment de l'adhésion
→ merci de joindre le formulaire d'autorisation de prélèvement rempli à votre adhésion 2020
 - OU**
 - o 15€ par chèque au moment de l'adhésion
→ merci de joindre le chèque à votre adhésion
- 2) **Je m'abonne pour 43 paniers** de légumes BIO par an.
En 2020, il y a 53 semaines. Vous avez donc 10 semaines dans l'année où vous ne récupérerez pas de panier. Les 5 premières semaines sont choisies par notre jardin et en 2020 les semaines sont les suivantes : 1 + 11 + 15 + 52 + 53. Vous choisissez également 5 semaines supplémentaires de non distribution soit en rayant dès maintenant les 5 semaines choisies dans le calendrier en page 6 ou en nous prévenant au fur et à mesure en cours d'année des semaines où vous ne viendrez pas récupérer votre panier. Nous prévenir au maximum une semaine à l'avance.
- 3) **Je règle mon abonnement :**
 - o 53€ par mois (*sur 12 mois*) par prélèvement
→ merci de joindre le formulaire d'autorisation de prélèvement rempli à votre adhésion 2020
 - OU**
 - o 159€ par trimestre (*sur 4 trimestres soit 4 chèques*)
→ merci de joindre à votre adhésion les 4 chèques pour l'année 2020 à l'ordre de ACR
- 4) **Je donne** au jardin la page 4, page 5 + page 6 + les règlements + l'autorisation de prélèvement (si vous choisissez cette option).
- 5) **Je viens chercher** mon panier de légumes BIO chaque semaine sur le jardin de Conflans ! (le 1^{er} panier dès le jeudi 9 janvier 2020) !

Je m'abonne et j'inscris mes coordonnées

Nom.....Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tel fixe : Tel Portable :

Email (pour recevoir toutes les informations liées à votre abonnement (nouveautés, horaires, feuille de chou en couleur...) etc...):
.....@.....

L'adhésion & nos formules

- l'adhésion est fixée sur une année calendaire soit du **1^{er} janvier au 31 décembre 2020**
- le **montant** de l'adhésion à l'association est de **15€ / an.**
- **2 formules** au choix : **48 paniers/an** (sur 48 semaines) ou **43 paniers/an** (sur 43 semaines) pour une adhésion de janvier à décembre 2020.
- **Pour un abonnement en cours d'année** : nous consulter directement.
- **un point de retrait** : sur le jardin de cocagne de Conflans directement
- **2 moyens de paiements** : **par prélèvement** tous les mois (remplir l'autorisation de prélèvement) ou **par chèque** au trimestre (soit 4 chèques par an à nous transmettre au moment de l'adhésion).
- **1 feuille de choux** toutes les semaines avec la composition du panier et une recette
- **1 cadeau de bienvenue + 1 invitation au pot d'accueil des adhérents + 1 invitation à la visite de notre jardin**

Je choisis ma formule (je coche la bonne case)

F 43

43 SEMAINES / 43 PANIERS EN 2020
15€ d'adhésion à l'association
+
15€ le panier de légumes BIO & local
*(53€ par mois sur 12 mois ou
159€ par trimestre sur 4 trimestres)*
+
1 cadeau pour votre adhésion
1 invitation au pot d'accueil des adhérents
1 invitation à la visite de notre jardin

F 48

48 SEMAINES / 48 PANIERS EN 2020
15€ d'adhésion à l'association
+
15€ le panier de légumes BIO & local
*(60€ par mois sur 12 mois ou
180€ par trimestre sur 4 trimestres)*
+
1 cadeau pour votre adhésion
1 invitation au pot d'accueil des adhérents
1 invitation à la visite de notre jardin

OU

Tous les détails en page 3 dans la partie INFORMATIONS

Je choisis mon moyen de paiement

- Par chèque : 4 chèques pour mon abonnement annuel (montant en fonction de la formule choisie, cf page 4) + 15€ par chèque pour l'adhésion
- Par prélèvement mensuel : je joins l'autorisation de prélèvement pour mon abonnement et l'adhésion annuelle de 15€

Autres choix :

Convivialité, partage et échanges !

Si vous souhaitez participer davantage à la vie quotidienne de notre jardin, nous vous proposons quelques idées ci-dessous :

- Je souhaite être bénévole** à l'association (aider au maraichage, au tri des légumes, au jardin pédagogique, pour donner des cours de français, pour donner des cours de mathématiques (ou autres matières), une aide au jardinage, faire du bricolage, embellir le jardin, (ou autres...) etc...:

.....
.....
.....

- Je souhaite faire un don de matériels divers que nous pourrions récupérer** : tableaux, vêtements, tables, ordinateurs, chaises, présentoirs, brouette, outils de jardinage, etc....
Les dons sont bien sûr possibles toute l'année.

.....
.....
.....

- Je souhaite faire un autre type de don ou faire un commentaire :**

.....
.....
.....

Signature de l'adhérent

Signature de l'association



Yvelines
Conseil général



Je valide le Calendrier 2020

Pour la formule 43 semaines/ 43 paniers par an : si vous connaissez vos 5 semaines de non distribution à l'avance (en plus des 5 semaines de non distribution par le jardin, semaines déjà grisées) + merci de les rayer dans le calendrier (sinon merci de nous prévenir au fur et à mesure en cours d'année des semaines où vous ne viendrez pas récupérer votre panier. Nous prévenir au maximum une semaine à l'avance + Merci de signer en bas svp. (vous pouvez remplir les deux calendriers et en garder un pour vous)

Pour la formule 48 semaines/48 paniers par an : les semaines de non distribution par le jardin sont grisées + Merci de signer en bas svp. (vous pouvez garder un exemplaire du calendrier pour vous)

Exemplaire du jardin

JANVIER	1	2	3	4	5
FEVRIER	6	7	8	9	
MARS	10	11	12	13	
AVRIL	14	15	16	17	18
MAI	19	20	21	22	
JUIN	23	24	25	26	
JUILLET	27	28	29	30	31
AOÛT	32	33	34	35	
SEPTEMBRE	36	37	38	39	
OCTOBRE	40	41	42	43	44
NOVEMBRE	45	46	47	48	
DÉCEMBRE	49	50	51	52	53

EN GRIS : semaines de non distribution par le jardin

Votre exemplaire

JANVIER	1	2	3	4	5
FEVRIER	6	7	8	9	
MARS	10	11	12	13	
AVRIL	14	15	16	17	18
MAI	19	20	21	22	
JUIN	23	24	25	26	
JUILLET	27	28	29	30	31
AOÛT	32	33	34	35	
SEPTEMBRE	36	37	38	39	
OCTOBRE	40	41	42	43	44
NOVEMBRE	45	46	47	48	
DÉCEMBRE	49	50	51	52	53

EN GRIS : semaines de non distribution par le jardin

